

Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal de la ville de Râches

14 décembre 2018



COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

CANTON  
ORCHIES

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, M. Daniel WATTELET, M. Patrick SOREK, Mme. Fatiha DRICI, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Gérard KAWECKI, Patrick DUHEM, Marc DELMOTTE, Michael DROZDZ.

SEANCE

**14 décembre 2018**

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme. Caroline BIENCOURT (à M. Gérard KAWECKI), M. Jean-René GENTY (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. René PIERROT).

Etaient absents excusés : Mme. Fanny QUARGNUL, M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### **DELIBERATION 43/2018**

#### **Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 octobre 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil du 19 octobre 2018 annexé à la convocation de la séance du 07 décembre 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT  
 DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

CANTON  
 ORCHIES

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, M. Daniel WATTELET, M. Patrick SOREK, Mme. Fatiha DRICI, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Fanny QUARGNUL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Gérard KAWECKI, Patrick DUHEM, Marc DELMOTTE, Michael DROZDZ.

SEANCE  
 14 décembre 2018

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme. Caroline BIENCOURT (à M. Gérard KAWECKI), M. Jean-René GENTY (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. René PIERROT).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 44/2018

#### **Objet : Convention de Ramsar, soutien à la candidature du territoire des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut pour l'obtention du label international**

La Convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. La convention est entrée en vigueur en 1975. Elle regroupe aujourd'hui 170 pays. La Convention adopte une optique large pour définir les zones humides qui relèvent de sa mission, à savoir marais et marécages, lacs et cours d'eau, prairies humides et tourbières, oasis, estuaires, deltas et étendues à marée, zones marines proches du rivage, mangroves et récifs coralliens, sans oublier les sites artificiels tels que les bassins de pisciculture, les rizières, les réservoirs et les marais salants.

La désignation de sites au titre de la Convention de Ramsar constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre. La liste des zones humides d'importance internationale comporte à ce jour plus de 2 300 sites pour une superficie de plus de 240 millions d'hectares.

Reconnue Zone humide d'importance majeure, la plaine de la Scarpe et de l'Escaut pourrait prétendre à une désignation au label Ramsar. Tels qu'ont pu le montrer les temps de concertation organisés dans le cadre de la préparation du dossier de candidature, ce label serait une reconnaissance de la richesse de ce territoire et un formidable atout pour fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de valorisation de notre identité liée aux cours d'eau et milieux humides. Pour notre collectivité, ce label pourrait soutenir des projets relatifs à nos zones humides. En outre, côté belge, les marais d'Harchies – Hensies - Pommeroeul sont déjà reconnus en zone Ramsar, l'originalité d'une désignation transfrontalière serait un plus.

Parallèlement, la préoccupation d'une plus grande prise en compte de l'intérêt des milieux, notamment dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ou du soutien à l'élevage, est renforcée à l'échelle nationale et dans la politique de soutien des Agences de l'Eau, l'obtention du label Ramsar pourrait offrir dans ce cadre de nouvelles opportunités.

Considérant les nombreux travaux et temps de concertation menés avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature ;

Considérant la tenue de deux Comités de suivi Ramsar, regroupant entre autres l'ensemble des EPCI et Communes concernés par le périmètre proposé, dont le dernier tenu le 13/11/2018 a accepté à l'unanimité le dossier et périmètre de candidature des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut ;

Considérant qu'il est important, pour que cette candidature puisse être retenue par l'Etat et la Convention internationale, qu'une adhésion forte des collectivités locales soit signifiée par une délibération de ces collectivités ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Emet** un avis favorable à la candidature du territoire des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut pour l'obtention du label Ramsar.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

CANTON  
ORCHIES

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, M. Daniel WATTELET, M. Patrick SOREK, Mme. Fatiha DRICI, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Fanny QUARGNUL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Gérard KAWECKI, Patrick DUHEM, Marc DELMOTTE, Michael DROZDZ.

SEANCE

14 décembre 2018

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme. Caroline BIENCOURT (à M. Gérard KAWECKI), M. Jean-René GENTY (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. René PIERROT).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 45/2018

#### Objet : Tarifs de location des salles communales

Monsieur SOREK propose au Conseil Municipal d'actualiser les modalités d'attribution et de fixer les différents tarifs de location des salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La salle des fêtes (Collucci) est louée avec ou sans chauffage et utilisation de la cuisine, avec autorisation d'ouverture et d'utilisation jusque 22h00 (pour les particuliers uniquement).

La salle Léo Lagrange est louée aux mêmes conditions mais sans cuisine.

Les associations communales bénéficient de la gratuité à raison de 2 fois/an. Au-delà, le tarif des particuliers sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

#### Décide

- De fixer les tarifs de location des salles communales et du matériel qui s'y trouve, selon les conditions détaillées ci-dessous

#### Salle des fêtes

Avec cuisine				
	Râchois		Non râchois	
	1 journée	Week end	1 journée	Week end
Avec chauffage	300 €	350 €	450 €	500 €
Sans chauffage	250 €	300 €	400 €	450 €
Caution	500€	500€	500€	500€
Elus et personnels communal	50 € avec caution			
réception funéraires (4h maximum)	100 €		150 €	

**Salle Léo Lagrange**

Sans cuisine				
	Râchois		Non râchois	
	1 journée	Week end	1 journée	Week end
Avec chauffage	100 €	130 €	150 €	180 €
Sans chauffage	80 €	110 €	130 €	160 €
Caution	100 €	100 €	100 €	100 €
Elus et personnels communal	30 € avec caution			
réception funérailles (4h maximum)	50 €		75 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

CANTON  
ORCHIES

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, M. Daniel WATTELET, M. Patrick SOREK, Mme. Fatiha DRICI, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Fanny QUARGNUL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Gérard KAWECKI, Patrick DUHEM, Marc DELMOTTE, Michael DROZDZ.

SEANCE  
14 décembre 2018

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme. Caroline BIENCOURT (à M. Gérard KAWECKI), M. Jean-René GENTY (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. René PIERROT).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 46/2018

#### Objet : Tarifs de location du mobilier communal.

La commune met à disposition pour les Râchois le mobilier communal (chaises et tables).

Suite à la demande croissante de location du mobilier, il vous ait proposé d'adopter les nouvelles dispositions suivantes et d'actualiser les tarifs comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

#### Décide

- De fixer les tarifs de location du mobilier communal

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

	Unitaire (forfait de 5 jours consécutifs)	Unitaire (journées supplémentaires)	Bris, détérioration ou disparition
Location de tables	5 €	1,50 €	70 €
Location de chaises	1 €	0,50 €	30 €
Chèque de caution	100 €		

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

CANTON  
ORCHIES

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, M. Daniel WATTELET, M. Patrick SOREK, Mme. Fatiha DRICI, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Fanny QUARGNUL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Gérard KAWECKI, Patrick DUHEM, Marc DELMOTTE, Michael DROZDZ.

SEANCE  
14 décembre 2018

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme. Caroline BIENCOURT (à M. Gérard KAWECKI), M. Jean-René GENTY (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. René PIERROT).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 47/2018

#### **Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. BREVART rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Article L 1612-1 :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 1 351 992 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 337 998 € (< 25% x 1 351 992 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL



COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 14 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 07 décembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

CANTON  
ORCHIES

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, M. Daniel WATTELET, M. Patrick SOREK, Mme. Fatiha DRICI, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Fanny QUARGNUL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Gérard KAWECKI, Patrick DUHEM, Marc DELMOTTE, Michael DROZDZ.

SEANCE  
**14 décembre 2018**

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme. Caroline BIENCOURT (à M. Gérard KAWECKI), M. Jean-René GENTY (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. René PIERROT).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 48/2018

#### **Objet : demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) – programme 2019 - projet de RENOVATION DE L'EGLISE ST LEONARD**

Madame Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de RENOVATION DE L'EGLISE ST LEONARD éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR au titre de l'année 2019

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 28 998.73 euros Hors Taxes.

Considérant que le projet est conforme à la circulaire préfectorale **du 29 Octobre 2018** demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de RENOVATION DE L'EGLISE ST LEONARD
- **sollicite** pour ce projet une subvention au titre de la D.E.T.R 2019 ;
- dit que le financement sera assuré comme suit :

#### **Montant Hors taxe de l'opération : 28 998.73 Euros**

DETR 2019	40 %	11 599.49 €
AUTOFINANCEMENT	60 %	17 399.24 €

**Autorise** Madame Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL